

Code d'Éthique

& de Bonne conduite

Janvier 2026

Sommaire

INTRODUCTION

Message de Marc Prikazsky
Notre mission et notre vision
Nos valeurs
Nos attentes et vos responsabilités
Signaler des préoccupations

NOTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

I. Intégrité de l'entreprise

(i) Lutte contre la corruption
(ii) Lutte contre le blanchiment d'argent
(iii) Embargos, boycotts et sanctions commerciales
(iv) Concurrence loyale
(v) Clients, publicité et promotion
(vi) Pratiques de facturation, exactitude des livres et registres
(vii) Communiquer de manière responsable
(viii) Confidentialité des données

II. Intégrité personnelle

(i) Conflits d'intérêts

III. Intégrité des produits

(i) Qualité et Sécurité

IV. Responsabilité Sociale de l'Entreprise

(i) Dignité au travail
(ii) Santé et Sécurité
(iii) Environnement
(iv) Achats responsables
(v) Bien-être animal

V. Intégrité des actifs

(i) Cybersécurité
(ii) Confidentialité
(iii) Protection de la propriété intellectuelle

Coordonnées



INTRODUCTION

Message de Marc Prikazsky, Président et Directeur général du Groupe Ceva



Chers collègues,

Chez Ceva Santé Animale, notre raison d'être reflète intrinsèquement ce que nous sommes : une communauté de personnes passionnées qui développent des solutions de santé innovantes pour tous les animaux, contribuant ainsi à l'avenir de notre planète si diversifiée. Cette conviction guide toutes nos actions. Nous savons que la santé animale est indissociable de la santé humaine et de celle de notre planète. C'est pourquoi nous nous efforçons d'aller au-delà du simple traitement – en misant sur l'innovation, la prévention et la durabilité – afin qu'ensemble, nous puissions bâtir un monde plus sain.

Notre parcours a été extraordinaire. Après des débuts modestes, Ceva est devenue l'un des leaders mondiaux de la santé animale. Ce succès ne se mesure pas seulement en chiffres : il repose sur la passion, la créativité et la résilience de nos collaborateurs. Chaque réussite reflète la force de nos valeurs communes : ***passion pour le client, esprit d'entreprise, solidarité et innovation****. Ces valeurs ne sont pas de simples mots sur une page ; ce sont les principes qui guident nos décisions et nous inspirent à repousser chaque jour les limites.*

Mais le leadership s'accompagne de responsabilités. À mesure que nous continuons à nous développer, nous devons nous conformer aux normes les plus élevées en matière d'intégrité, de loyauté et de respect. La conformité n'est pas facultative : elle est le fondement de la confiance avec nos clients, nos partenaires et nos communautés. ***Notre Code d'Éthique et de Conduite Professionnelle****, associé au Programme d'Éthique et de Conformité de Ceva, définit les comportements que nous attendons de nous-mêmes et de ceux avec qui nous travaillons. Ces principes sont essentiels pour pérenniser notre succès et protéger la réputation que nous avons bâtie ; ils constituent la colonne vertébrale du pilier « gouvernance » de notre politique de responsabilité sociale d'entreprise.*

Je vous invite à lire attentivement ces documents et à les adopter pleinement. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour veiller à ce que Ceva reste une entreprise admirée non seulement pour ses résultats, mais aussi pour ses valeurs. Si vous avez des questions, adressez-vous à votre responsable ou à l'équipe Éthique et Conformité. Nous vous fournirons les outils et la formation dont vous avez besoin pour réussir tout en respectant les normes éthiques les plus élevées.

Ensemble, continuons à innover, à agir de manière responsable et à aller au-delà de la santé animale, pour le bien de tous.

Notre raison d'être et notre vision

Notre déclaration de mission est comme l'étoile polaire : elle définit l'orientation et le cadre organisationnel de notre vision, de notre modèle économique et de notre culture pour nous guider vers l'avenir.

« Ensemble, nos collaborateurs passionnés développent des solutions de santé innovantes pour tous les animaux, contribuant ainsi à l'avenir de notre planète diversifiée. »



La santé animale, humaine et planétaire sont étroitement liées. Pour préserver notre avenir, nous avons besoin d'une approche véritablement holistique, qui reconnaisse qu'en protégeant les animaux et notre environnement, nous protégeons en fin de compte notre propre santé et notre bien-être. C'est pourquoi nous avons adopté la vision « Ensemble, au-delà de la santé animale ».

#OneCeva #OneHealth #OnePlanet

Nos valeurs

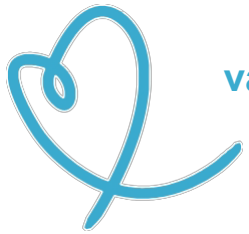

Depuis nos débuts jusqu'à aujourd'hui, nous avons été guidés par nos valeurs. D'un pays à l'autre, d'une unité opérationnelle à l'autre, d'un site à l'autre, elles nous unissent en tant que « One Ceva ».

La passion du client

- Ce n'est pas de nous qu'il s'agit, mais de nos clients. Nous les écoutons et apprenons d'eux, afin de leur proposer des solutions adaptées à leurs défis et à leurs besoins spécifiques.
- La passion, c'est mettre tout notre cœur dans un service « sur le terrain » qui va au-delà de l'ordinaire et établir des partenariats à long terme.
- Nous nous consacrons entièrement à la prévention et au traitement des maladies de tous les animaux.

Innovation

- L'innovation fait partie intégrante de notre action.
- Nous identifiions les besoins non satisfaits d'aujourd'hui afin de relever les défis de demain en développant des solutions pratiques.
- Être innovant va au-delà de l'innovation produit et signifie se remettre constamment en question pour trouver de nouvelles façons de créer de la valeur ajoutée.

Solidarité

- Nous sommes une équipe de professionnels engagés qui travaillons ensemble, au-delà de la santé animale, et qui sommes constamment encouragés à nous épanouir et à aider les autres à s'épanouir grâce à nos interactions avec le monde extérieur.
- Nous créons une performance collective en favorisant la confiance et l'esprit d'équipe.
- En tant que communauté One Ceva, nous surmontons l'adversité en nous rassemblant dans les moments difficiles.

Esprit d'entreprise

- Ensemble, nous créons un environnement qui encourage chacun à prendre des décisions et à en assumer la responsabilité.
- Dans un monde de plus en plus complexe et concurrentiel, nous sommes capables d'aller au droit au but sans perdre de vue nos ambitions à long terme.
- Nous encourageons une culture du courage qui nous permet d'aller sans cesse de l'avant, d'ouvrir de nouvelles voies, de tenir nos promesses et d'atteindre nos objectifs communs, tout en tirant toujours les leçons de nos erreurs.

Nos attentes et vos responsabilités

Dans le cadre de la prévention des risques liés à l'éthique et à la conformité, un Code d'Éthique et de Conduite Professionnelle est un outil essentiel pour garantir que le Groupe Ceva mène ses activités de manière éthique et transparente. Il ne s'agit pas seulement d'une mesure préventive, mais il reflète également l'engagement du Groupe Ceva à respecter les normes légales et éthiques.

- **Applicabilité :** La conformité est la responsabilité de tous, et la poursuite de votre employ ou votre collaboration avec Ceva depend de votre respect des principes énoncés dans le Code d'Éthique et de Conduite Professionnelle de Ceva (« Code »).
- **Champ d'application :** Le Code de Ceva s'applique à l'echelle mondiale à tous les dirigeants, administrateurs, employés, travailleurs sous contrat et agents de Ceva, ainsi qu'à ses filiales détenues ou contrôlées directement ou indirectement à majorité, operant partout dans le monde (« Groupe Ceva »).
- **Attentes :** Lire, comprendre et agir conformément au present Code et contribuer à instaurer une culture de conformité sur notre lieu de travail. Ce Code n'a pas vocation à couvrir toutes les situations possibles ; il constitue plutôt un cadre de reference destine à garantir le respect des lois et réglementations applicables dans plusieurs juridictions, tout en définissant les standards de comportement et en soutenant la prise de decision éthique. Chaque employé a la responsabilité de connaître parfaitement et de respecter strictement toutes les procedures, politiques et exigences pertinentes applicables à son rôle et ses activités.
- **Mesures disciplinaires :** En cas de violation, vous serez soumis à des mesures disciplinaires qui, selon la nature de la violation, peuvent aller d'un simple avertissement jusqu'à la rupture du contrat de travail ou de prestation.

Votre rôle en tant que responsable

Vous êtes tenu de promouvoir activement le respect du présent Code en veillant à ce que votre équipe en comprenne et en applique les principes, en fixant des objectifs alignés, en traitant les violations de manière appropriée, en encourageant un dialogue ouvert et en protégeant les personnes qui signalent des faits de bonne foi contre toute forme de représailles.

Ceva attend de ses fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires commerciaux qu'ils partagent ses engagements à agir avec intégrité et dans le respect de la loi, conformément aux principes énoncés dans le présent Code.

Signaler des préoccupations

Si vous êtes victime, témoin ou soupçonnez un comportement répréhensible (violation potentielle d'un traité, d'une loi, d'un règlement, de notre Code ou des politiques du Groupe Ceva), nous vous encourageons à le signaler.

- **Anonymat :** que vous utilisiez le système d'alerte ou la boîte mail **reportingcompliance@ceva.com**, vous pouvez signaler votre alerte de manière anonyme.
- **Bonne foi :** la personne qui signale le fait doit agir de bonne foi et s'abstenir de porter délibérément de fausses accusations. Toute personne qui fait sciemment des déclarations fausses ou trompeuses peut faire l'objet de mesures disciplinaires.
- **Protection :** Ni le Groupe Ceva, ni ses employés ne doivent exercer de représailles, sous quelque forme que ce soit, à l'encontre d'une personne qui, de bonne foi, signale une violation potentielle ou apporte son aide à l'équipe chargée de l'enquête.

Comment signaler un problème

Voie hiérarchique : vous pouvez faire part de vos préoccupations à votre supérieur hiérarchique direct. Si vous ne souhaitez pas vous adresser à votre supérieur ou si vous n'êtes pas satisfait de sa réponse, vous pouvez faire le même signalement à son supérieur hiérarchique direct.

Contacter le Département Éthique & Conformité : vous avez la possibilité de contacter directement le Département Éthique & Conformité à tout moment via l'adresse suivante : **reportingcompliance@ceva.com**.

Le Système d'Alerte : vous pouvez accéder au Système d'Alerte sur le site de **Système d'alerte - Ceva**. Il vous sera alors demandé de remplir un formulaire qui vous permettra de faire part de vos préoccupations en toute confidentialité.



NOTRE CODE ÉTHIQUE ET DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

I. Intégrité de l’entreprise

I. Intégrité de l'entreprise – (i) Lutte contre la corruption

En tant qu'entreprise internationale, nous devons respecter les différentes lois anti-corruption de chaque pays où nous exerçons nos activités, notamment, mais sans s'y limiter, la loi française Sapin II, le Foreign Corrupt Practices Act américain et le Bribery Act britannique.

Nous ne tolérons aucune forme de corruption, qu'elle implique un professionnel vétérinaire, un fonctionnaire ou une partie privée, et que la transaction concerne un achat ou une vente du Groupe Ceva. Nous attendons de vous que vous preniez vos décisions commerciales et meniez vos activités en fonction des besoins de l'entreprise, et que vous payiez une juste valeur marchande pour le niveau de service fourni.

- **Avantage indu :** il est interdit d'offrir, de promettre, d'autoriser, de donner ou de solliciter, d'accepter de recevoir ou d'accepter quoi que ce soit ayant une valeur de la part de quiconque ou à l'intention de quiconque dans le but d'obtenir un avantage indu ou de décrocher ou de conserver un marché.
- **Transparence :** Menez vos activités de manière ouverte et transparente afin de prévenir la corruption. Évitez les accords informels ou non documentés, et veillez à ce que toutes les transactions soient correctement enregistrées afin de garantir l'intégrité et la responsabilité.
- **Cadeaux & Hospitalité :** Le recours aux cadeaux & hospitalité doit être géré avec prudence afin d'éviter toute perception d'influence indue. Vous devez respecter les règles du Groupe Ceva pour garantir que ces gestes restent appropriés et conformes aux normes commerciales de votre pays, qu'ils ne créent pas d'obligations et qu'ils ne compromettent pas l'intégrité du Groupe. Il est interdit aux employés et aux entités affiliées à Ceva de faire, directement ou indirectement, des dons politiques au nom de l'entreprise.

Cas concret

Vous êtes responsable des achats du Groupe Ceva et un fournisseur vous approche pour vous offrir un cadeau de grande valeur en échange de votre aide pour remporter un contrat lucratif. Le fournisseur laisse entendre que cela pourrait devenir une pratique régulière si vous coopérez.

Comment réagir : Refusez le cadeau et signalez l'incident à un supérieur hiérarchique ou un responsable de la conformité.

I. Intégrité de l'entreprise
(ii) Lutte contre le blanchiment d'argent



Le blanchiment d'argent est généralement défini comme le fait de s'engager dans une transaction impliquant des biens d'origine criminelle (produits), de structurer une transaction afin d'éviter la détection d'une activité criminelle, ou de s'engager dans une transaction visant à faciliter une activité criminelle.

Le Groupe Ceva s'engage à respecter l'ensemble des lois, règles et réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

- **Vigilance en matière de transactions** : ne vous engagez pas dans des transactions impliquant des biens d'origine criminelle ou destinées à favoriser des activités criminelles.
- **Intégrité des partenaires commerciaux :** veiller à ce que le Groupe Ceva ne fasse affaire qu'avec des partenaires réputés, engagés dans des activités légitimes et utilisant des fonds provenant de sources légitimes.
- **Obligations de diligence raisonnable :** Respectez toutes les lois, règles et procédures internes applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent lorsque vous établissez de nouvelles relations d'affaires.

I. Intégrité de l'entreprise
(iii) Embargos, boycotts et sanctions commerciales

Les lois et réglementations relatives aux embargos commerciaux et aux boycotts régissent l'exportation et le transfert de biens, de logiciels, de technologies et de services. Les activités internationales du Groupe Ceva peuvent soulever des problèmes au regard des sanctions commerciales et des lois sur les embargos commerciaux applicables.

La politique du Groupe Ceva en matière de sanctions internationales garantit la conformité de nos activités.

- **Activités** : l'exportation de produits ou la prestation de services vers des pays soumis à des sanctions peuvent être interdites ou nécessiter des autorisations spécifiques.
- **Liste de sanctions :** le Groupe Ceva n'est pas autorisé à entretenir des relations commerciales avec des entités ou des personnes figurant sur les listes de sanctions internationales.
- **Autorisation :** le cas échéant, obtenir une autorisation officielle délivrée par une autorité compétente permettant l'exportation de biens, de technologies ou de services vers une destination sanctionnée, sous réserve de conditions spécifiques et d'un contrôle réglementaire.

Cas concret

Vous faites partie de l'équipe commerciale du Groupe Ceva et recevez une demande de renseignements d'un client potentiel basé dans un pays soumis à des sanctions commerciales internationales. Le client demande un devis pour des produits vétérinaires. Vous ne savez pas si cette transaction est autorisée par la réglementation en vigueur.

Comment agir : avant de poursuivre, vous devez immédiatement consulter le service Conformité du Groupe Ceva. Vous ne devez pas établir de devis tant qu'il n'a pas été confirmé que le pays, l'entité et les personnes concernées ne font pas l'objet de restrictions.

I. Intégrité de l'entreprise – (iv) Concurrence loyale



Les lois sur la concurrence ou antitrust favorisent une concurrence loyale en interdisant les comportements qui entraînent une diminution de la concurrence ou une discrimination tarifaire injustifiée, ou qui créent d'autres forces ou contraintes artificielles sur le marché. Des lois antitrust régissant la concurrence existent dans pratiquement tous les pays et s'appliquent aux comportements à tous les niveaux d'une organisation.

- **Concurrence loyale** : le Groupe Ceva s'engage à proposer des produits et services innovants à des prix équitables. Il est strictement interdit l'obtention d'avantages concurrentiels par le biais de fraudes, de tromperies ou de pratiques illégales. Vous devez agir avec intégrité sur le marché.

- **Informations confidentielles :** Le Groupe Ceva ne tolère aucun abus ni vol de secrets d'affaires ou de données confidentielles. Vous devez vous abstenir d'utiliser toute information brevetée, protégée par le droit d'auteur ou privilégiée sans autorisation appropriée.

- **Interdiction de collusion :** toute forme d'accord ou de coordination informelle restreignant la concurrence est en principe interdite (conformément à la réglementation applicable). Vous devez faire preuve d'une prudence particulière lors d'événements professionnels afin d'éviter ne serait-ce que l'apparence d'un comportement anticoncurrentiel.

- **Position forte sur le marché :** Le fait d'occuper une position dominante sur le marché n'est pas illégal, mais cette position doit être exercée de manière responsable. Le Groupe Ceva veille à ne pas abuser de son influence pour nuire à ses concurrents ou à ses clients. Tout abus de ce pouvoir est strictement évité.

I. Intégrité de l'entreprise
(v) Clients, publicité et promotion



Le Groupe Ceva doit fournir des informations scientifiquement fondées, précises et honnêtes sur ses produits. Les contenus promotionnels, en particulier pour les médicaments et les vaccins, doivent inclure des détails sur l'utilisation appropriée et les informations de sécurité requises par la loi. Tout matériel promotionnel concernant les produits ou services du Groupe Ceva doit être examiné et approuvé selon la procédure appropriée pour les activités de chaque pays.

Lorsque vous parlez de nos produits et services :

- **Intégrité** : soyez toujours honnête, précis et ne pas induire en erreur lors de la description des produits et services.
- **Transparence :** fournir une description juste et équilibrée des avantages et des risques
- **Preuve :** ne formuler que des affirmations étayées par des informations cliniques appropriées ou d'autres données.
- **Conformité :** veiller à ce que toutes les déclarations promotionnelles soient conformes aux usages approuvés du produit et respectent les lois et réglementations applicables.

Cas concret



Vous préparez du matériel promotionnel pour un nouveau produit vétérinaire et vous vous rendez compte que mettre uniquement en avant les avantages pourrait rendre le produit plus attrayant pour les clients. Vous envisagez d'omettre les informations concernant les effets secondaires potentiels ou les limitations.

Comment agir : tout contenu promotionnel doit être véridique, équilibré et conforme aux lois applicables. Cela signifie présenter à la fois les avantages et les risques, s'appuyer sur des preuves scientifiques, et veiller à ce que les informations reflètent les usages approuvés du produit.

I. Intégrité de l'entreprise

(vi) Pratiques de facturation, exactitude des livres et registres

Le Groupe Ceva s'engage à respecter les normes d'intégrité les plus élevées dans ses pratiques de facturation et de reporting financier. Nous veillons à ce que toutes les transactions soient enregistrées de manière véridique, précise et conforme aux lois applicables et aux politiques internes. Notre engagement comprend la tenue de registres fiables et la mise en place de contrôles internes rigoureux afin de garantir la transparence et la responsabilité de nos opérations financières.

- **Intégrité :** toutes les factures relatives aux produits et services doivent être véridiques, complètes et conformes aux obligations légales et contractuelles. Le Groupe Ceva interdit la création ou l'approbation de tout document, formulaire ou rapport faux ou trompeur.

- **Transparence :** les documents commerciaux doivent refléter la véritable nature et l'étendue de chaque transaction. Toutes les activités financières doivent être enregistrées rapidement et avec exactitude dans les comptes appropriés, afin de garantir clarté et traçabilité.

- **Conformité :** Nous mettons en œuvre des contrôles comptables internes afin de garantir l'exactitude de nos données financières. Tous les documents papier et électroniques, y compris la documentation relative aux politiques, doivent être conservés conformément aux lois applicables en matière de conservation des données. Il est strictement interdit de contourner les politiques ou les contrôles financiers.

I. Intégrité de l'entreprise - **(vii) Communiquer de manière responsable**

Au sein du Groupe Ceva, la communication est un pilier de notre intégrité et de notre réputation. Que nous soyons en relation avec les autorités publiques, des parties prenantes externes ou le grand public, nous nous engageons à veiller à ce que toutes les informations partagées soient cohérentes, honnêtes, exactes et conformes aux lois et réglementations applicables. Seules les personnes autorisées et formées peuvent représenter l'entreprise dans les affaires officielles, et toute demande d'informations doit être transmise aux équipes internes compétentes.

- **Relations avec les pouvoirs publics et les autorités publiques :** Tous les employés en contact avec les pouvoirs publics et les autorités publiques doivent respecter scrupuleusement le code d'Éthique et de Conduite Professionnelle de Ceva. Vous devez vous assurer que toute réponse à des audits gouvernementaux ou à des demandes officielles d'informations est honnête, exacte, fournie en temps opportun et conforme à toutes les lois applicables. Seules les personnes autorisées et dûment formées sont autorisées à communiquer avec les gouvernements et les autorités publiques (les consultants ne sont pas autorisés à communiquer avec les gouvernements et les autorités publiques, de quelque manière que ce soit, au nom du groupe Ceva).

- **Parties externes :** si vous recevez une demande d'informations relatives au Groupe Ceva de la part de journalistes, d'investisseurs ou dans le cadre de demandes du public, transmettez cette demande au service des relations avec les médias de votre site Ceva et/ou au département de la communication du Groupe Ceva.

- **Réseaux sociaux :** Nous vous encourageons à utiliser divers canaux de communication, y compris les réseaux sociaux, pour faire connaître les valeurs et les initiatives du Groupe Ceva. Cependant, votre activité en ligne peut avoir un impact sur la réputation de l'entreprise ; vous devez donc agir de manière responsable, respecter les réglementations en vigueur et vous référer aux politiques internes disponibles sur l'intranet destiné aux employés pour obtenir des conseils.

Cas concret

Vous êtes chercheur au sein du Département Innovation du Groupe Ceva chez Ceva Santé Animale. Les résultats de vos dernières recherches sur de nouveaux produits sont très prometteurs, et vous avez envie de partager cette réussite sur votre profil LinkedIn.

Comment agir : même si ces résultats sont passionnants, ils constituent des informations confidentielles. Partager de tels détails sur les réseaux sociaux pourrait compromettre l'avantage concurrentiel de l'entreprise. Vous devez donc vous abstenir de publier des informations spécifiques et vous assurer que toutes les communications respectent les politiques internes en matière de confidentialité et de divulgation.

I. Intégrité de l'entreprise – (viii) Confidentialité des données

Dans le cadre de ses activités commerciales, le Groupe Ceva collecte, traite ou utilise les données à caractère personnel de ses employés, clients, fournisseurs et autres personnes concernées. Ces données à caractère personnel doivent être protégées et collectées en toute transparence afin de préserver une relation de confiance avec les employés et les partenaires commerciaux. Le Groupe Ceva s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel et ne collecte, traite ou utilise ces données que dans la mesure où la loi applicable l'autorise, et uniquement si cela est nécessaire à des fins commerciales, de recherche ou liées à l'emploi.

- **Engagement en faveur de la licéité :** Ceva s'engage à traiter les données à caractère personnel de manière licite, loyale et transparente.
- **Limitation de la finalité :** Ceva collecte des données à caractère personnel uniquement à des fins spécifiques, explicites et légitimes, puis veille à ce que ces données ne soient pas traitées d'une manière incompatible avec ces finalités.
- **Exactitude :** Le Groupe Ceva veille à l'exactitude des données à caractère personnel et met en œuvre des procédures pour corriger ou supprimer les données inexactes.

Vos droits et obligations

Pour toute demande relative au traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez envoyer un e-mail au délégué à la protection des données du Groupe Ceva : **privacycompliance@ceva.com**

Vous êtes également tenu de signaler sans délai toute perte, tout vol ou tout dommage concernant des appareils appartenant au Groupe Ceva ou contenant des informations sensibles de l'entreprise et des données à caractère personnel.



NOTRE CODE ÉTHIQUE ET DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

II. Intégrité personnelle

II. Intégrité personnelle – (i) Conflit d'intérêts



Dans le cadre de vos activités, vous pourriez être confronté à des conflits d'intérêts susceptibles de nuire au Groupe Ceva. Vous êtes tenu d'éviter toute activité ou relation qui serait en contradiction avec les intérêts du Groupe Ceva ou qui pourrait nuire à sa réputation.

- **Intérêts privés :** un conflit d'intérêts potentiel ou réel existe lorsque vos intérêts privés interfèrent ou pourraient raisonnablement interférer avec les intérêts commerciaux du Groupe Ceva.

- **Situations :**
  - Avoir un intérêt financier dans un concurrent, un client ou fournisseur ;
  - Exercer des activités commerciales en dehors du Groupe Ceva qui pourrait nuire aux intérêts commerciaux du Groupe Ceva ;
  - Dans le cadre de vos fonctions chez Ceva, embaucher, encadrer ou faire des affaires avec un membre de votre famille ou un ami proche.

- **Transparence :** si vous identifiez un conflit d'intérêts potentiel ou réel, vous devez en informer votre responsable par écrit et le signaler directement au Département Éthique & Conformité.



USE OF CORPORATE OPPORTUNITIES FOR SELF-GAIN

Toute opportunité commerciale que vous rencontrez dans le cadre de vos fonctions au nom du Groupe Ceva appartient au Groupe Ceva. Vous ne devez pas utiliser les ressources du groupe Ceva (biens, informations confidentielles ou votre position au sein du groupe Ceva) à votre propre profit ou au profit d'un tiers.



NOTRE CODE ÉTHIQUE ET DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

III. Intégrité des produits

III. Intégrité des produits – (i) Qualité et Sécurité

Les réglementations légales et internes en matière de sécurité et de qualité doivent être strictement respectées, depuis la recherche et le développement des produits en laboratoire, en passant par les processus de fabrication et la distribution, jusqu'à l'utilisation de nos produits par les clients sur les animaux. Vous êtes chargé(e) de veiller au respect de ces principes dans votre domaine de responsabilité.

- **Intégrité scientifique :** Nous comprenons et respectons le rôle que jouent la recherche scientifique indépendante et le débat scientifique dans la promotion des intérêts médicaux, scientifiques et humains. En conséquence, dans tous les projets de recherche parrainés par le Groupe Ceva, nous nous abstiendrons de toute tentative d'influencer de manière inappropriée les résultats et les conclusions de ces recherches. La recherche clinique doit être menée sous la direction d'un personnel qualifié et conformément aux bonnes pratiques cliniques en vigueur.
- **Qualité :** Nous adhérons aux normes les plus strictes en matière de formulation, de développement et de fabrication afin de garantir que nos produits ne présentent aucun risque excessif pour les employés impliqués dans leur préparation, les utilisateurs finaux, les animaux traités ou l'environnement. Dans l'ensemble de nos sites, nous nous engageons à renforcer continuellement notre culture de la qualité et à maintenir des contrôles rigoureux pour respecter ces principes.
- **Événements indésirables :** La collecte et l'analyse des événements indésirables et des réclamations concernant les produits constituent un élément essentiel de l'amélioration de la qualité des produits, afin d'en garantir la sécurité. Ce faisant, nous remplissons également notre obligation légale de signaler ces réclamations aux autorités réglementaires.
- **Transparence :** Nous menons nos recherches dans le respect de l'intégrité scientifique et communiquons nos résultats avec honnêteté et clarté. Les dossiers d'enregistrement des produits sont préparés avec rigueur et transparence, et nous travaillons de manière ouverte et respectueuse avec les autorités réglementaires tout au long du développement des produits.



NOTRE CODE ÉTHIQUE ET DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

IV. Responsabilité Sociale de l'Entreprise

IV. Responsabilité Sociale de l'Entreprise

(i) Dignité au travail



Toute personne travaillant au sein du Groupe Ceva doit évoluer dans un environnement exempt de harcèlement verbal ou physique, de brimades, de violence ou d'intimidation de la part de ses supérieurs, de ses collègues, des fournisseurs, des consultants ou des clients du Groupe Ceva. Notre respect des personnes se traduit par nos actions et notre comportement envers toutes les personnes que nous côtoyons dans le cadre de notre travail.

- **Lieu de travail inclusif :** Le Groupe Ceva s'engage à promouvoir un lieu de travail fondé sur la confiance mutuelle, le respect et le respect des principes énoncés dans le présent Code. Ces principes garantissent que tous les employés agissent de manière éthique et respectent les normes nécessaires à un environnement professionnel et inclusif.
- **Conformité :** Le Groupe Ceva se conforme pleinement à toutes les lois applicables régissant les opportunités d'emploi et les pratiques anti-discrimination. Les décisions en matière d'emploi sont fondées uniquement sur des besoins commerciaux légitimes, les qualifications et les performances, sans tenir compte des catégories protégées, conformément à la loi.
- **Responsabilité :** vous êtes encouragé(e) à signaler toute violation de ces principes par les voies appropriées, notamment à votre supérieur hiérarchique, à son supérieur, aux Ressources Humaines ou via le système d'alerte. Ce faisant, vous contribuez à garantir la responsabilité et à veiller à ce que notre lieu de travail reste équitable, conforme à la loi et respectueux.

IV. Responsabilité Sociale de l'Entreprise

(ii) Santé et Sécurité



Nous nous efforçons d'offrir un lieu de travail sûr, sain et productif à nos employés et à nos partenaires commerciaux qui nous assistent dans nos activités.

- **Normes de santé et de sécurité :** Le Groupe Ceva a mis en place des processus et des outils complets pour se conformer aux normes de santé et de sécurité applicables sur tous ses sites. La politique de Santé et de Sécurité du Groupe Ceva fournit un cadre applicable aux activités quotidiennes, fondé sur :
  - La détection et la résolution des situations dangereuses.
  - La réduction du taux d'accidents grâce à des plans d'action ciblés.
  - La réduction des risques liés aux activités des sites.
  - La prévention des risques et des maladies professionnelles.
  - L'intégration de l'ergonomie dans chaque projet.
  - Adaptation des postes de travail.

- **Prévention :** vous êtes tenu de contribuer activement à la bonne mise en œuvre de ces mesures en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter toute blessure ou tout préjudice à vous-même, à vos collègues et à vos partenaires commerciaux. Votre implication est essentielle pour garantir un environnement de travail sûr et conforme pour tous.

IV. Responsabilité Sociale de l'Entreprise

(i) Environnement

Le Groupe Ceva se conforme à la législation et à la réglementation environnementale et respecte l'environnement dans chaque pays où il est présent. Nous respectons les lois et réglementations relatives à la production, à l'utilisation, au stockage et à l'élimination des produits chimiques dangereux et autres matières.

- **Approche environnementale :** Au-delà de nos obligations légales, nous mettons en place une approche environnementale visant à réduire notre empreinte écologique et l'impact de l'ensemble de nos activités et de nos produits. Cela se traduit par une utilisation responsable des ressources naturelles, l'adoption de mesures visant à améliorer l'efficacité des ressources, le développement de nouvelles technologies, l'optimisation des processus et la création de produits innovants qui protègent, voire améliorent, l'environnement.

- **Chaîne de valeur :** Nous avons intensifié nos actions de protection de l'environnement tout au long de notre chaîne de valeur. Parmi d'autres initiatives, nos priorités clés sont les suivantes :
  - Réaliser, chaque année, une évaluation de l'empreinte carbone afin de suivre et de limiter nos émissions de gaz à effet de serre
  - Surveiller notre consommation d'eau dans nos installations
  - Œuvrer à la réduction de la production de déchets dangereux et non dangereux.

(iv) Approvisionnement responsable

Le Groupe Ceva reconnaît que l'approvisionnement responsable est essentiel pour garantir l'intégrité et la continuité opérationnelles dans la production et la commercialisation de ses produits. Notre approche vise à établir des relations durables, éthiques et transparentes avec nos fournisseurs à travers le monde, tout en contribuant positivement aux communautés locales.

- **Engagement en faveur des achats locaux :** Afin de favoriser la croissance des communautés économiques locales et de renforcer l'approvisionnement responsable, le Groupe Ceva s'efforce de privilégier les achats effectués au plus près de nos sites de consommation. Dans la mesure du possible et à coût égal, la préférence est donnée aux fournisseurs régionaux lors des appels d'offres, ce qui témoigne de notre engagement à établir des partenariats à long terme qui soutiennent le développement local et la durabilité.

- **Approvisionnement éthique :** la politique d'approvisionnement responsable du Groupe Ceva garantit que toutes les activités d'approvisionnement respectent les normes environnementales, sociales et éthiques. Cela inclut le respect des lois en vigueur et des exigences internes visant à prévenir la corruption, à protéger les droits de l'homme et à promouvoir le développement durable tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs sont tenus de respecter ces normes pour pouvoir travailler avec le groupe Ceva.

- **Relations avec les fournisseurs :** vous êtes tenu d'appliquer ces principes dans toutes vos interactions avec les fournisseurs et les tiers. Cela implique de faire preuve de diligence raisonnable, de signaler tout soupçon de violation et de veiller à ce que les décisions d'achat soient conformes aux engagements du groupe Ceva en matière d'approvisionnement responsable. Votre participation active est essentielle au maintien d'un processus d'approvisionnement transparent et responsable.

IV. Responsabilité sociale des entreprises

(v) Bien-être animal

Les études de recherche et développement déterminent la sécurité et l'efficacité de nos produits, afin que nous puissions servir les intérêts de la science et de la société en matière de bien-être animal et de prévention des maladies. Lorsque l'utilisation d'animaux dans la recherche est scientifiquement nécessaire, nous continuerons à veiller à ce que nous respections les réglementations applicables et les normes généralement acceptées en matière de bien-être animal.

Le Groupe Ceva s'engage à respecter sa Charte Éthique du Bien-être Animal et notamment la règle internationale des **3R** :

- **Remplacer :** L'utilisation d'animaux dans les études, les essais ou la production d'antigènes n'est autorisée que lorsqu'aucune autre solution de remplacement n'est connue ou lorsque celles-ci ne sont pas reconnues par les autorités réglementaires.
- **Réduire :** Utiliser le nombre d'animaux strictement nécessaire pour obtenir des résultats fiables, conformément aux exigences réglementaires.
- **Améliorer :** Recourir à des méthodes qui minimisent la douleur, la souffrance, la détresse ou les dommages durables que peuvent subir les animaux utilisés dans les études, les essais ou la production d'antigènes, et qui améliorent leur bien-être.



NOTRE CODE ÉTHIQUE ET DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

V. Intégrité des actifs

V. Intégrité des actifs

(i) Cybersécurité

Les systèmes d'information du Groupe Ceva comprennent l'ensemble des ressources matérielles et logicielles utilisées pour collecter, stocker, traiter et diffuser les données essentielles au bon fonctionnement de nos opérations. Ces systèmes constituent des actifs critiques de l'entreprise dont la sécurité, l'intégrité et la disponibilité doivent être préservées à tout moment. Tout manquement à cette obligation peut entraîner des violations de données, des perturbations opérationnelles et des conséquences juridiques et financières importantes.

Le Groupe Ceva met tout en œuvre pour améliorer sa capacité à détecter les attaques, à s'en protéger et à y répondre.

Néanmoins, les employés constituent la première ligne de défense, ce qui signifie que vous avez tous un rôle à jouer dans la protection de notre entreprise et de ses ressources en faisant preuve de vigilance et de responsabilité au quotidien.

VOTRE RÔLE EN TANT QU'EMPLOYÉS

Vous DEVEZ :

Faire preuve de prudence face aux liens et pièces jointes non sollicités.
Vérifier l'adresse e-mail de l'expéditeur. Faire preuve de prudence face aux urgences et aux demandes inhabituelles.

Si vous identifiez un e-mail suspect, signalez-le à l'équipe cyberaware-group@ceva.com qui pourra prendre les mesures nécessaires pour enquêter et prévenir d'autres incidents similaires.

V. Intégrité des actifs
(ii) Confidentialité

Tous les documents et informations relatifs aux opérations internes du Groupe Ceva doivent être traités de manière confidentielle. Les informations confidentielles comprennent toutes les informations stratégiques, financières, techniques ou commerciales non publiques du Groupe Ceva, ainsi que tous les secrets d'affaires et commerciaux des partenaires commerciaux du Groupe Ceva.

Ces informations exclusives comprennent les informations concernant nos produits, nos clients, nos fournisseurs, nos tarifs, nos systèmes, nos employés, etc.

VOTRE RÔLE EN TANT QU'EMPLOYÉS

VOUS NE DEVEZ PAS :

- parler à des tiers de projets, de produits, de pratiques commerciales spécifiques, de détails techniques ou d'autres informations confidentielles, ni leur donner accès à ces informations de quelque manière que ce soit, sauf si cette divulgation est couverte par un accord de confidentialité ;
- diffuser les secrets commerciaux ou d'entreprise de nos partenaires commerciaux ;
- réaliser des transcriptions ou des copies de données à des fins autres qu'opérationnelles ;
- utiliser des informations confidentielles dans le cadre de vos propres activités commerciales ; ou
- accéder à des informations sans rapport avec vos propres activités ou divulguer, sans raison commerciale légitime, ces informations à un collègue ou à un tiers.

VOUS DEVEZ :

- traiter les informations confidentielles avec un soin particulier, notamment dans les lieux publics, tels que les trains, les bus, les avions, etc. ;
- respecter les règles locales concernant le retrait des locaux de documents, notes, dossiers, archives, informations orales, fichiers informatiques ou autres supports similaires.

V. Intégrité des actifs

(iii) Protection de la propriété intellectuelle



La propriété intellectuelle est la pierre angulaire de l'innovation et de la réussite économique du Groupe Ceva, ainsi que de celles de nos partenaires commerciaux et de nos clients. La protection de notre propriété intellectuelle — notamment les brevets, les marques, les droits d'auteur, les secrets d'affaires, les connaissances techniques et scientifiques, ainsi que l'expertise acquise dans le cadre de nos activités — est essentielle pour préserver notre avantage concurrentiel et protéger notre réputation.

- **Droits de propriété intellectuelle :** Le Groupe Ceva respecte scrupuleusement l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de droits de propriété intellectuelle. Nous veillons à ce que nos produits, technologies et procédés soient protégés par des enregistrements, des dépôts juridiques et des garanties contractuelles appropriés. De même, le Groupe Ceva s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers et s'abstient sciemment de porter atteinte à leurs actifs protégés ou d'en faire un usage abusif.

- **Protection :** Afin de prévenir la contrefaçon et l'utilisation non autorisée, le Groupe Ceva met en œuvre des mesures de sécurité rigoureuses tout au long de sa chaîne d'approvisionnement et surveille les marchés à la recherche d'éventuelles infractions.

- **Responsabilité :** En tant qu'employé, vous jouez un rôle essentiel dans la protection de la propriété intellectuelle du groupe Ceva en :
  - traiter les données techniques et scientifiques avec la plus grande confidentialité ;
  - évitant de divulguer le savoir-faire ou les secrets d'affaires à des personnes ou entités non autorisées ;
  - Utiliser la propriété intellectuelle du groupe Ceva exclusivement à des fins professionnelles légitimes et en aucun cas à des fins personnelles.



Coordonnées

Pour toute question, préoccupation ou signalement concernant les normes éthiques ou les questions de conformité, veuillez contacter :

Département Éthique et Conformité du Groupe Ceva
ethicsandcompliance@ceva.com

Pour plus de détails concernant les membres du département Éthique et Conformité et pour en savoir plus sur le programme d'éthique et de conformité, veuillez consulter notre site web, qui est régulièrement mis à jour afin de garantir la disponibilité des informations les plus récentes :

https://www.ceva.com/fr/a-propos-de-ceva/ethique-et-conformite/